

pensée d'une seule autre déduction les remplit d'effroi.

J'ignore ce que coûtera annuellement cette proposition. Je devrais le savoir, je le reconnais, mais je n'ai pas les chiffres en mains pour l'instant. Toutefois, on peut s'imaginer ce que seront les frais d'administration qu'entraînera le régime de pensions du Canada au regard des dépenses administratives qu'occasionnent les versements de sécurité de la vieillesse. C'est pourquoi l'ensemble du projet ne m'enthousiasme pas trop. Je suis en faveur de ce genre de paiement, même s'il coûtera assez cher, même s'il sera versé à bien des gens qui n'en ont pas besoin. Je l'appuie, car je sais que le gouvernement ne fera pas de grosses dépenses supplémentaires simplement du fait que l'âge est abaissé de 70 à 65 ans ou par suite de cette diminution graduelle. Une fois que le régime aura été mis sur pied, les frais d'administration supplémentaires ne seront pas très considérables, je crois. Rien ne m'assure que les frais d'administration du régime de pensions du Canada se rapprochent du coût prévu. Autrement dit, nous pouvons tous comprendre la question des cotisations. Certes, nous ne voulons pas que le gouvernement débourse ce montant, mais au fond c'est toujours le contribuable qui paie. Les prestations de sécurité de la vieillesse sont prélevées sur le revenu général. Nous économisons de l'argent sur les frais administratifs et je me demande si le gouvernement ne devrait pas étudier à nouveau ce régime. Je devrais peut-être dire ces régimes, car il y en a eu deux ou trois avant le bill dont nous sommes saisis, et le bill lui-même a été passablement modifié. Par conséquent, je ne m'éloigne peut-être pas trop du sujet en suggérant cela, car il y a une autre façon de considérer la chose et nous devrions peut-être étudier la question davantage.

Puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

**M. Knowles:** Monsieur le président, je me demande si je pourrais lancer un appel en faveur des simples députés. Quelques-uns d'entre nous aimeraient bien pouvoir jeter un coup d'œil sur les amendements qui seront effectivement apportés à la Partie IV du bill C-136, mais, d'après le Règlement, on ne peut nous les montrer avant que la résolution soit adoptée. Si l'honorable député d'Edmonton-Strathcona doit terminer bientôt ses remarques et s'il est le dernier orateur, je me demande si nous ne pourrions pas poursuivre pendant deux ou trois minutes et adopter la résolution; cela nous permettrait de prendre connaissance des amendements. Notre débat de lundi prochain n'en serait que plus intelligible.

**M. Nugent:** Cela me convient, monsieur le président.

[M. Nugent.]

**M. Langlois:** Non.

**M. le président:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Langlois:** Non. Puis-je vous signaler, monsieur le président, qu'il est cinq heures. L'honorable représentant de Beauce veut prendre la parole ainsi que certains autres membres de notre groupe à propos de cette résolution.

**M. le président:** Comme il est cinq heures, je dois quitter le fauteuil et faire rapport de l'état de la question...

**M. Knowles:** Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député de Mégantic? Lui et ses collègues ne se rendent-ils pas compte qu'ils pourraient discuter les points mentionnés par l'honorable député de Beauce au cours de notre étude des divers articles de la Partie IV? Nous serons sûrement tous plus en mesure d'étudier ce bill une fois que nous aurons pris connaissance des amendements proposés au sujet de la Partie IV.

**M. Munro:** On pourra également discuter ces points au cours de notre étude de l'article 1.

**M. Knowles:** Notre débat sur l'article 1 nous fournit également l'occasion de discuter des points mentionnés par l'honorable député. J'ai l'intention de défendre les droits des membres de ce groupe de prononcer leurs discours à ce sujet au cours de l'étude des autres articles, mais j'estime que cela aurait mieux valu qu'on nous ait montré les amendements proposés au sujet des articles de la Partie IV.

(Texte)

**M. Perron:** Monsieur le président, c'est justement à ce stade-ci de la résolution que certains de mes collègues, qui sont absents cet après-midi, ont l'intention de parler. Dans les circonstances, permettez-moi de vous signaler qu'il est cinq heures.

(Traduction)

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics et les bills privés.

## LA LOI SUR L'IMMIGRATION

### MODIFICATION CONCERNANT L'ADMISSION MOTIVÉE PAR DES RAISONS RACIALES

**M. Andrew Brewin (Greenwood)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill C-69, modifiant la loi